TSXV : RDS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate **Communiqué de presse N° 9, 2013**

AUGMENTATION DE 25% DES RESSOURCES PRÉSUMÉES

SUR LA ZONE 36 EST, PROJET O'BRIEN

Rouyn-Noranda, Québec, le 06 Novembre 2013 : Ressources minières Radisson Inc. (TSXV : RDS) est heureuse d'annoncer la mise à jour de l'estimé des ressources minérales récemment complétée sur la Zone 36 Est du projet O'Brien détenu à 100% par Radisson et situé à Cadillac en Abitibi, province de Québec.

Le rapport technique, conforme au Règlement 43-101, a été réalisé par Roscoe Postle Associates Inc. (RPA) en utilisant la méthodologie de modèle de blocs 3D. La mise à jour inclut l'ensemble des travaux d'exploration réalisés de 2007 à 2012 sur la Zone 36 Est. « L'exercice d'un nouvel estimé de ressources était un passage obligé en raison du retard accumulé dans la compilation des travaux d'exploration depuis 2007» a déclaré le président de Radisson, M. Mario Bouchard.

Les faits saillants du rapport technique de 2013 sur la Zone 36 Est incluent :

- Une augmentation de 25% des ressources présumées, passant de 53,000 à 67,000 onces Au.
- Une augmentation de 9% des ressources indiquées, passant de 97,000 à 106,000 onces Au.
- Une teneur de coupure de 0.10 on/tonne courte (tc) a été utilisée comparativement à 0.17 on/tc en 2007.
- Une stratégie plus conservatrice de plafonnement des hautes teneurs, maintenant abaissé à 1.5 on/tc versus 2.0 on/tc en 2007. La minéralisation de la Zone 36 Est est très sensible au plafonnement des analyses hautes teneurs.
- Une largeur minimum horizontale de six pieds a été utilisée pour la modélisation des veines, versus quatre pieds en 2007. L'épaisseur horizontale des veines modélisées varie de 6.5 à 7.1 pieds, l'épaisseur moyenne est de 6.9 pieds

Résumé des ressources minérales courantes – Octobre 2013 - Zone 36 Est du Projet O'Brien:

Catégorie	Tonnage (tc)	Teneur (on/tc Au)	Au Contenu (onces)
Indiquées	560 000	0.19	106 000
Présumées	317 000	0.21	67 000

Notes : 1. Les définitions du CIM (2010) ont été suivies pour définir les ressources minérales

2. Les ressources minérales sont estimées en utilisant une teneur de coupure de 0.10 on/tc Au.
3. Les échantillons de haute teneur ont été plafonnés à 1.5 on/tc
4. Les ressources minérales sont estimées en utilisant un prix à long terme de l'once d'or de 1,600$US, et un taux de change US $/C$ de 1.0.
5. Une largeur minimum horizontale de six pieds a été utilisée pour la modélisation des veines
6. Un facteur de tonnage de 12 pi³/tc a été utilisé
7. Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des chiffres
8. Présentement, il n'y a pas de réserves minérales sur la propriété O'Brien.

Parmi ses conclusions, RPA est d'avis qu'il existe un potentiel pour la conversion de ressources minérales présumées de la Zone 36 Est en ressources minérales indiquées, par l'ajout de forages supplémentaires. RPA est également d'avis que le secteur est de la Zone 36 Est jusqu'à la propriété Kewagama, est toujours ouvert et qu'un suivi sur les résultats de 2011 et 2012 est justifié. La minéralisation de Kewagama peut présenter un caractère semblable à celle de la zone 36 Est.

« L'impact global de ces choix et ajustements a conduit à une augmentation des onces estimées, malgré une diminution des teneurs moyennes par rapport à 2007 ». a déclaré le président de Radisson, M. Mario Bouchard. « Cette mise à jour de l'estimé des ressources minérales, en plus de l'augmentation des onces d'or, fixe une base solide pour la continuité du projet O'Brien dans tout son potentiel, et pour une éventuelle évaluation économique préliminaire (EEP) de la Zone 36 Est.

Les personnes qualifiées de RPA responsables de cette estimation de ressources minérales sont MM. Robert de l'Etoile, ing. et Bernard Salmon, ing.. Ils sont indépendants de Radisson et déclarent qu'ils ont lu ce communiqué de presse et que l'information scientifique et technique présentée est conforme au contenu du rapport technique.

Radisson déposera le rapport technique, conformément au Règlement 43-101, sur SEDAR dans les 45 jours suivant ce communiqué de presse. Yolande Bisson, ing. MBA, consultante, agit en tant que personne qualifiée pour Radisson selon le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé l'information contenue dans ce communiqué de presse.

La Bourse de croissance TSX n'accepte aucune responsabilité concernant l'authenticité ou l'exactitude des informations contenues dans ce communiqué de presse.

Pour plus d'informations : Mario Bouchard. Président et chef de la direction,

Tél. : (819) 797-0396 - mbouchard@radissonmining.com:

Site Web : www.radissonmining.com